Enseignement de Sciences économiques et sociales en classe de Terminale

Quizz pour P3/ RC1/ Thème 1-1 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? /2018-2019

**QUIZZ**

**Choisissez une réponse (A/B/C) puis coloriez le cercle correspondant sur le document annexe ; une seule réponse est bonne dans chaque question.**

Question 1.

Les principales catégories d’inégalités, liées au problème de la justice sociale dans les sociétés démocratiques contemporaines, sont  :

1. Les inégalités économiques et sociales
2. Les inégalités de genre, des chances, d’âge et de résidence
3. Les inégalités des droits, des chances et des situations

Question 2.

La conception de la justice sociale de John Rawls consiste à penser que :

1. Une société est juste s’il y a égalité des droits
2. Une société est juste s’il y a égalités des chances
3. Une société est juste s’il y a des inégalités équitables

Question 3.

On peut définir la notion d’Etat-Providence comme une conception :

1. de l’Etat selon laquelle l’Etat doit jouer un rôle actif dans la recherche du progrès économique et social
2. de l’Etat selon laquelle l’Etat assure seulement ses fonctions régaliennes (armée, justice, police + infrastructures publiques)
3. de l’Etat selon laquelle seule une partie de la société ( les plus favorisés) peut bénéficier d’un système de protection sociale

Question 4.

La fiscalité contribue le plus à la justice sociale quand les impôts sont :

1. progressifs
2. proportionnels
3. forfaitaires

Question 5.

Les mécanismes de la redistribution horizontale consistent, par exemple, à opérer des transferts de revenus :

1. des plus riches vers les plus pauvres
2. des malades vers ceux qui sont en bonne santé
3. des actifs occupés vers les retraités

Question 6.

En matière de protection sociale, ce qui différencie la logique d’assurance de la logique d’assistance c’est qu’un système de protection sociale basé sur une logique d’assurance …

1. permet à chacun de bénéficier de prestations sociales selon ses besoins
2. permet à chacun de bénéficier de prestations sociales selon le montant de ses cotisations
3. permet à chacun de bénéficier de prestations sociales selon le montant des impôts qu’il a payé

Question 7.

La production de services collectifs tels que les services de l’éducation nationale, les services de santé publique ou encore les services du logement social contribuent à plus de justice sociale parce que :

1. tous les individus, quelle que soit leur origine sociale et leur situation économique en bénéficient de la même manière
2. même si on trouve des inégalités dans leurs utilisations, ils bénéficient aux plus défavorisés
3. ce sont les individus issus des catégories les plus favorisées qui en bénéficient le plus

Question 8.

Les mesures de discrimination positive permettent d’obtenir plus de justice sociale car elles aboutissent à ce que :

1. toutes les catégories de population bénéficient des mêmes ressources et sont donc dans une situation égalitaire
2. les catégories de population les plus favorisées payent plus d’impôts sur le revenu que les catégories les plus défavorisées
3. les catégories de population les moins favorisées bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux catégories les plus favorisées

**Document 1.**

**Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation (1) en 2015**

1. En euros par unité de consommation = Méthode de calcul qui tient compte de la taille et de la structure du ménage.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Décile 1 | Décile 10 |
| **Niveau de vie avant**  **redistribution (A)** | **3 370** | **71 270** |
| **Prélèvements** | **-140** | **-15 510** |
| Financement de la protection  sociale | -150 | -5 310 |
| Impôts directs | 10 | -10 200 |
| **Prestations** | **6 630** | **240** |
| Prestations familiales | 1 970 | 180 |
| Aides au logement | 2 060 | 10 |
| Minima sociauxet RSA  activité | 2 600 | 50 |
| **Niveau de vie après prélèvements et prestations**  **(B)** | **9 850** | **55 990** |
| **Taux de redistribution**  **(B - A)/A (en %)** | **192,3** | **-21,4** |

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n’est pas étudiante.

Source : *INSEE Références*, Portrait social 2016, Niveaux de vie et redistribution, d’après des données de l’enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013 (actualisée 2015) ; DREES et INSEE, modèle Ines 2015.

Question 9.

Selon la DREES et l’Insee, en France en 2015, à l’issue des opérations de redistribution, on peut affirmer :

1. que le niveau de vie moyen des 10% les plus pauvres a au moins augmenté de 192.3%
2. que le niveau de vie moyen des 10% les plus riches a au moins baissé de 21.4%
3. que le niveau de vie moyen des 10% les plus pauvres a augmenté de 192.3%

**Document 2**



Question 10.

D’après les données de l’enquête sur les revenus et les conditions de vie en 2015 exprimées dans le graphique ci-contre, le taux de pauvreté après les transferts sociaux est :

1. inférieur de 23,1% au taux de pauvreté avant les transferts sociaux au sens large
2. inférieur de 23,1 points de pourcentage au taux de pauvreté avant les transferts sociaux au sens large
3. deux fois inférieur au taux de pauvreté avant les transferts sociaux au sens large